

L'hon. M. Olson: Oui, c'est exact.

M. Howe: ... qui sera bientôt annoncée. Sous ce rapport, j'espère que le ministre tiendra compte de la déclaration ou du communiqué récent publié par le ministre de l'Industrie et du Commerce, selon lequel le lait écrémé en poudre se vend à un bien meilleur prix sur les marchés mondiaux. Un paragraphe du communiqué ajoutait qu'en raison de ce fait les producteurs de lait jouiraient d'une meilleure situation financière. J'espère, lorsque la politique sera annoncée, que les 10 millions arrachés à nos producteurs laitiers seront remis là où on les a pris, étant donné que le lait écrémé en poudre se vend plus cher sur le marché mondial. Ce fait est mentionné dans le communiqué. Le ministre ferait peut-être mieux de le lire la prochaine fois, avant qu'il soit publié.

L'hon. M. Olson: L'exagération peut se situer dans l'interprétation.

M. Howe: Précisément. A propos de la mesure législative à l'étude, je partage jusqu'à un certain point le scepticisme manifesté à la Chambre non seulement par les députés de l'Ontario mais encore par celui de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), fort expérimenté dans la mise en commun, les livrets de permis et toute la législation qui fait partie de la vie des habitants des provinces de l'Ouest, en ce qui concerne le problème du blé.

La difficulté s'est intensifiée l'an dernier, car le gouvernement n'a pas vendu le blé comme il l'aurait dû et l'a laissé s'empiler dans les fermes et le long des voies ferrées. Maintenant, le gouvernement adopte un programme suivant lequel on fixera l'étendue des emblavures dans les régions désignées et on paiera les agriculteurs pour ne pas cultiver de grain. Ce programme fut appliqué dans l'Ouest des États-Unis. Un type de l'endroit est venu me rendre visite et je lui ai demandé combien d'acres il possédait, et il m'a répondu «800». Je lui ai demandé: «Tout est en culture?» Il a répliqué: «Non, tout est au vert et le gouvernement me paie pour ne pas cultiver.» «Oh, ai-je dit, alors vous ne mettez rien en culture?» Il a répondu: «Mais si, j'ai loué la ferme de l'autre côté de la route.»

C'est ce qui arrive quand le gouvernement veut dominer et orienter la vie des gens. C'est le sentiment que nous éprouvons parfois avec des mesures législatives telle que celle-ci. A ce sujet, j'aimerais poser une question au ministre sur le dernier point de ce bill. Cela m'inquiète car on peut presque croire que

jamais plus des mesures de ce genre ne seront soumises à la Chambre. Je cite:

tout autre produit de l'agriculture désigné par le gouverneur en conseil;

J'aimerais demander au ministre si j'ai raison de penser que le gouverneur en conseil intervient ici encore dans la vie des cultivateurs canadiens en décidant quel est celui de leurs produits qui relèvera de cet organisme de commercialisation?

L'hon. M. Olson: Non, monsieur le président, ce n'est pas du tout cela. La disposition a été inscrite dans la loi en 1939, et elle n'est pas modifiée pour le moment.

M. Howe: Il faudrait probablement alors l'abroger, car elle stipule:

tout autre produit de l'agriculture désigné par le gouverneur en conseil.

Bref, cela signifie-t-il que tout autre produit, soit du blé, de l'avoine, de l'orge, du riz ou autre chose peut être désigné par le gouverneur en conseil?

L'hon. M. Olson: En effet, monsieur le président, c'est possible, mais le gouvernement n'invoque pas la loi à cette fin. Voici tout simplement ce qui arrive. Lorsqu'un groupe d'agriculteurs qui produisent une certaine denrée s'unissent en syndicat ou en coopérative et s'adresse au ministre de l'Agriculture et, par son entremise, au gouverneur en conseil, il demande que cette denrée qui les intéresse soit admissible à la garantie du gouvernement afin qu'ils puissent verser un paiement initial à l'agriculteur. C'est tout.

Il n'y a aucune possibilité, et cela n'a jamais été fait en 31 ans, que le gouvernement veuille l'imposer à qui que ce soit. L'initiative est entièrement dans la direction opposée et cet article a été inclus afin que, si quelqu'autre produit ne répondait pas une définition particulière, il ne serait pas complètement exclu. Il n'y a aucune possibilité que le gouvernement cherche à inclure un produit aux termes de cette loi pour aucune fin, sauf à la demande des organismes de vente coopérative.

M. Howe: Il en est peut-être ainsi, monsieur le président. C'est sans doute vrai, et le gouvernement n'envisagerait sans doute rien de ce genre.

L'hon. M. Olson: Ni aucun autre gouvernement.

M. Howe: Ma première question porte sur la nouvelle politique laitière. Le ministre voudrait-il examiner cet article de journal envoyé par le ministre de l'Industrie et du Commerce et réfléchir à ces 10 millions de dollars?